

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE
Bureau de la métrologie
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Certificat de fonctionnement
n° 06.00.271.023.1 du 5 juillet 2006

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Unité embarquée sur le véhicule
ACTIA type SMARTACH STDII

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

FABRICANTS:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

SIEMENS VDO Automotive AG – DE – 80333 München – Allemagne

BÉNÉFICIAIRE:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

NOM DU MODÈLE D'INSTRUMENT :

Unité embarquée sur le véhicule (UEV) type :

- SMARTACH STDII.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat de fonctionnement n° 06.00.271.001.1 du 24 février 2006 concernant les unités embarquées sur le véhicule ACTIA type SMARTACH STDII.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

L'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STDII est conçue pour être appariée avec les capteurs de mouvement ACTIA types IS2000 SMARTACH LXRY (faisant l'objet du certificat d'homologation e2 - 26 du 31 mars 2005 et de ses extensions) et SRES (faisant l'objet du certificat d'homologation e2 - 28 du 28 juin 2005 et de ses extensions), ainsi qu'avec le capteur de mouvement SIEMENS VDO type KITAS 2171 (faisant l'objet du certificat d'homologation e1 - 175 du 11 octobre 2004 et de ses extensions).

ESSAIS RÉALISÉS :

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans le certificat de fonctionnement n° 06.00.271.001.1 du 24 février 2006 restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative	
1.1	Documentation (partiel)	satisfaisant

CONCLUSION :

L'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STDII a satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP